



malakoff médéric

CHARTRE ACHATS MALAKOFF MÉDÉRIC



MALAKOFF MÈDÈRIC : PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

Leader de la retraite complémentaire par répartition, acteur majeur de la santé et de la prévoyance depuis plus d'un siècle, **Malakoff Médéric est un groupe paritaire, mutualiste, à but non lucratif.**

Son offre comprend des produits et des services pour renforcer la compétitivité des entreprises et accroître le bien-être des salariés.

Face aux défis économiques et sociaux, la responsabilité sociétale du Groupe est d'apporter au plus grand nombre possible de personnes une protection sociale de qualité, accessible, conçue au regard des exigences de ses parties prenantes et de l'intérêt général.

Cet engagement s'illustre dans les valeurs du Groupe : responsabilité, solidarité et exigence, et se concrétise dans l'exercice de ses métiers, guidé par une vision innovante du marché pour « **prendre soin de la santé, du bien-être et du bien vieillir de nos cotisants et de leur famille tout au long de leur vie** ».

Engagé dans une démarche de progrès continue, le Groupe s'attache ainsi à appliquer les principes fondamentaux d'un développement durable, tant dans l'élaboration de ces services notamment pour réduire les risques liés à la santé des individus, que dans la gestion de ses ressources humaines, notamment en menant une politique ambitieuse à destination de ses collaborateurs en faveur de l'égalité professionnelle, du handicap et de la diversité, ou dans sa politique d'investissement responsable ou bien encore la structuration de sa politique d'achat responsable à laquelle Malakoff Médéric souhaite associer ses fournisseurs.

POURQUOI UNE CHARTE ACHATS ?

La présente charte Achats a pour objectif de présenter les engagements de Malakoff Médéric en termes d'achats, quels qu'ils soient pour les besoins de Malakoff Médéric.

Elle s'inscrit dans le prolongement de la charte éthique et du code de déontologie du Groupe et s'adresse à ses collaborateurs, à ses fournisseurs ainsi qu'aux entreprises soumissionnaires.

Malakoff Médéric dans son ensemble et chacun en particulier - quelles que soient sa fonction et sa position - ont pour objectif de respecter, de créer et de préserver les conditions garantissant la mise en œuvre des articles de cette présente Charte.

Parties prenantes importantes de la stratégie de RSE, fournisseurs et sous-traitants sont invités à collaborer avec le Groupe en adhérant à la charte Achats de Malakoff Médéric.

Cette charte présente les exigences de la responsabilité sociétale de Malakoff Médéric vis-à-vis de ses fournisseurs, ainsi que les engagements réciproques pris pour une relation durable entre les parties.

Adhérer à cette charte implique l'application des principes énoncés et le cas échéant la mise en œuvre d'actions correctives nécessaires sur le principe d'une démarche d'amélioration continue.

Dans le choix des fournisseurs, Malakoff Médéric montre, en conjonction avec d'autres critères, une préférence pour les fournisseurs qui s'engagent résolument pour un développement durable.

LES ENGAGEMENTS DE MALAKOFF MÈDÈRIC VIS-À-VIS DE SES FOURNISSEURS

Traitement équitable des fournisseurs

Nous respectons les principes d'égalité de traitement des soumissionnaires, de transparence et de traçabilité sur la base de critères objectifs énoncés dans les règlements de consultation.

Les achats de l'entreprise respectent le principe d'équilibre contractuel entre l'acheteur et le vendeur.

Les collaborateurs de Malakoff Médéric établissent avec les fournisseurs, et au quotidien, des relations fondées sur le respect mutuel, le respect de la réglementation et l'intérêt du Groupe.

Sélection impartiale

Nous sélectionnons les fournisseurs de manière impartiale, objective et concurrentielle fondée sur des critères prédéfinis, explicites et transparents : qualité, service, technologie, prix et capacité à proposer des produits ou des services avec des caractéristiques positives environnementales et sociales.

Confidentialité et propriété intellectuelle

Nous garantissons la confidentialité de toutes les informations techniques et commerciales confidentielles communiquées à Malakoff Médéric par ses fournisseurs, et nous respectons les droits et la propriété intellectuelle des fournisseurs.

Partenariat responsable

Nous cherchons à construire des relations durables avec nos fournisseurs dans une démarche d'amélioration continue respectueuse.

Nous souhaitons accompagner nos fournisseurs dans leur démarche de performance RSE, et travailler avec eux pour identifier les axes de progrès et les meilleures pratiques.

Une communication transparente

Nous prenons l'engagement de communiquer sur une base régulière et cohérente, à l'ensemble de nos parties prenantes, sur notre démarche d'achats responsables.

Aider les PME

Nous réalisons, autant que possible, des achats auprès de petites et moyennes entreprises afin de soutenir leur développement.

Indépendance

Aucun salarié de Malakoff Médéric n'accepte de cadeaux, de réceptions, de prestations de loisirs ou toute autre prestation, de la part d'un fournisseur, à l'exception de ceux de faible valeur offerts au simple titre de bonnes relations d'affaires.

Les cadeaux ou invitations de plus grande valeur, ceux faisant l'objet d'une fréquence injustifiée ou n'ayant aucun rapport avec l'activité professionnelle, sont déclarés au responsable hiérarchique ainsi qu'au déontologue et retournés au donneur.

Pendant les phases d'achat (présélection, consultation des entreprises, négociation, contractualisation), aucun cadeau ou prestation ni aucun contact introduisant une rupture d'égalité entre les entreprises consultées n'est accepté.

Le démarrage de l'exécution de la prestation n'a pas lieu d'être avant la signature du contrat par Malakoff Médéric et par le fournisseur, sauf accord préalable et écrit de la Direction des Achats.

Réduction des risques de dépendance économique

Malakoff Médéric cherche à éviter toute situation impliquant un risque de dépendance économique qui pourrait mettre en péril le Groupe ou un fournisseur.

La part de chiffre d'affaires que représente Malakoff Médéric dans l'activité d'un fournisseur, est un indicateur suivi régulièrement par la Direction des Achats de Malakoff Médéric.

Si une situation à risque est détectée, le désengagement de Malakoff Médéric éventuel envers un fournisseur sera anticipé et progressif afin de tenir compte de l'ancienneté des relations avec l'entreprise, du degré éventuel de dépendance, ainsi que de ses possibilités de se diversifier ou de s'adapter.

C'est pourquoi Malakoff Médéric invite ses fournisseurs à constamment diversifier leur clientèle afin d'éviter une dépendance économique significative.

LES EXIGENCES ET ATTENTES DE MALAKOFF MÉDÉRIC VIS-À-VIS DE SES FOURNISSEURS

Environnement

Les fournisseurs prennent en compte les impacts négatifs sur l'environnement liés à leurs activités.

Ainsi, ils détectent, identifient et évaluent les risques potentiels pour l'environnement et prennent toutes les mesures appropriées pour les réduire ou les éliminer lorsque cela est possible.

Les fournisseurs développent et améliorent continuellement leur système de management environnemental.

Les fournisseurs créent et/ou promeuvent le développement et la diffusion de produits et technologies respectueux de l'environnement.

La certification du système de management environnemental et/ou l'obtention d'écolabels est un atout dans le cadre de la relation entre Malakoff Médéric et ses fournisseurs.

Gestion des ressources humaines et droits de l'homme

La gestion des ressources humaines est un sujet de première importance pour Malakoff Médéric. Les fournisseurs doivent se conformer à minima à la législation, et mettre en place toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect des conditions de travail prévues par l'ensemble de la réglementation.

Les fournisseurs s'efforcent de créer et de maintenir un environnement de travail faisant la promotion de la diversité, offrant aux employés des opportunités de formation et de développement de leurs compétences, une rémunération en relation avec leur contribution et un dialogue constructif avec leur employeur.

Les fournisseurs respectent et promeuvent la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la réglementation internationale concernant les Droits de l'Homme. Ils ne se rendent complices d'aucune violation de ces droits. Dans ce contexte, les fournisseurs mettent en place des mécanismes pour assurer le respect des principes suivants sur leurs sites et ceux de leurs fournisseurs :

- Abolition effective du travail des enfants.
- Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.
- Liberté d'association et droit de négociation collective.
- Application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes

- Conformité avec l'ensemble des réglementations concernant le temps de travail et les salaires et les prestations sociales.
- Protection de la Santé et de Sécurité des travailleurs.

Les fournisseurs se conforment à leurs obligations concernant l'emploi de personnes handicapées.

L'obtention du label Diversité ou la signature de la Charte de la Diversité est un plus dans le cadre de la relation entre Malakoff Médéric et ses fournisseurs, sachant que Malakoff Médéric conduit depuis 2008 une politique ambitieuse en matière de diversité.

Éthique des Affaires

Malakoff Médéric attend de ses fournisseurs qu'ils aient des normes élevées d'éthique professionnelle et personnelle, et qu'ils se conforment à toutes les lois et règlements applicables dans les pays où ils opèrent.

Corruption & Pratiques anti compétitives

Les fournisseurs s'engagent à lutter contre toutes les formes de corruption, de fraude ou d'extorsion.

Ils ne proposent aucun avantage aux collaborateurs ou anciens collaborateurs de Malakoff Médéric (cadeaux, promesse de poste de travail...), dans le but de faciliter leurs affaires avec Malakoff Médéric. Les fournisseurs prennent les mesures nécessaires pour éviter et éliminer les pratiques ou les comportements visant à limiter l'exercice de la concurrence.

Confidentialité et propriété intellectuelle

Les fournisseurs respectent scrupuleusement la confidentialité des informations reçues, qui sont la propriété de Malakoff Médéric et s'engagent à ne jamais utiliser de telles informations en dehors de la relation avec Malakoff Médéric. Les informations communiquées par les fournisseurs doivent être vraies et justes, et ne pas induire en erreur.

Les fournisseurs prennent les mesures nécessaires pour garantir le respect de la propriété intellectuelle de Malakoff Médéric et des tiers.

Transparence et responsabilité

Les fournisseurs exercent leurs activités en respectant les règles de transparence et fournissent aux autorités compétentes l'ensemble des informations telles que définies dans la réglementation les concernant.

Conflit d'intérêts

Les fournisseurs signalent à Malakoff Médéric toute situation pouvant apparaître comme un conflit d'intérêts ou toutes situations où un collaborateur de Malakoff Médéric a un intérêt quelconque dans l'entreprise du fournisseur ou de tout autre type de liens économiques avec le fournisseur.

MISE EN APPLICATION DE LA CHARTE

Évaluation et contrôle de la performance RSE

Les fournisseurs disposent des procédures, outils et indicateurs nécessaires pour garantir le respect des principes mentionnés ci-dessus. Ils tiennent à jour les documents prouvant leur conformité avec ces principes.

Les fournisseurs répondent rapidement aux requêtes raisonnables des représentants de Malakoff Médéric quant à la mise en œuvre de ces principes.

Les fournisseurs acceptent d'être évalués ou audités par Malakoff Médéric, ou par un tiers mandaté par lui, sur les principes énoncés ci-dessus.

Les fournisseurs s'engagent à communiquer et à faire respecter la présente Charte d'Achats de Malakoff Médéric à leurs propres fournisseurs et à promouvoir ces principes auprès de leurs fournisseurs et sous-traitants.

Non-conformité

Si certains éléments de cette charte ne sont pas respectés, le fournisseur pourra être amené à préparer, documenter et mettre en œuvre un plan de mesures correctives afin d'améliorer la situation et de se mettre en conformité.

En cas de non-respect, Malakoff Médéric pourra collaborer avec les fournisseurs ou les aider pour se mettre en conformité avec cette charte.

Malakoff Médéric se réserve le droit de mettre fin à toute relation commerciale vis-à-vis des fournisseurs ne respectant pas la présente charte.